



Déclaration liminaire CGT Finances Publiques
Comité Social d'Administration Local de la DGE –
Mardi 9 décembre 2025

Monsieur le Président du CSAL,
Mesdames, Messieurs,

Nous débutons cette déclaration liminaire par l'évocation des guerres qui continuent à faire rage dans le monde pour la plus grande satisfaction des fabricants d'armes dont les intérêts sont défendus par des responsables politiques (ou peut-être irresponsables devrions-nous dire) totalement inféodés aux marchands d'armes.

Ainsi en France, un épouvantable bruit de bottes se fait entendre et ce, à de nombreuses occasions.

Ainsi, le général MANDON, chef d'état-major des armées a déclaré devant l'association des maires de France: « Nous avons tout pour dissuader Moscou. Ce qu'il nous manque, c'est la force d'âme pour accepter de nous faire mal pour défendre la Nation. (...) Il faut accepter de perdre nos enfants, de souffrir économiquement. Si nous ne sommes pas prêts à cela, alors nous sommes en risque. ».

Cet extrait est suffisamment explicite. Il faudrait mettre la population à genou voire pire, afin de servir les intérêts des marchands d'armes. Car les 211 milliards de cadeaux fiscaux annuels qui profitent déjà aux plus grands groupes ne suffisent plus ...Il leur en faut encore plus et les guerres sont un bon moyen pour terroriser et bâillonner la population pendant que l'argent public est soustrait aux services publics, aux services sociaux déjà exsangues.

Avant cette sortie du général, c'était en octobre à l'École Nationale des Finances Publiques de Nevers, lors d'un séminaire organisé pour les comptables publics nouvellement affectés qu'un général de l'armée de terre est venu parler aux cadres de la DGFIP et diffuser une idéologie guerrière anxigène et menaçante.

Il fallait certainement comprendre cette intervention auprès des cadres de la DGFIP : **« votre participation à l'effort de guerre c'est : faite toujours mieux avec encore moins... »**(au pas cadencé par les réformes métiers en tout genre, le NRP qui se poursuit, les lignes de gestion qui détruisent encore plus les droits et garanties des agents) **....et en silence ...car c'est la guerre !!**

Alors que notre administration connaît des attaques depuis des années, que la souffrance au travail ne cesse de grandir, que l'on connaît une augmentation des suicides et TS insupportable, tenir à ses cadres un discours guerrier n'est certainement pas ce qui permettra d'améliorer les conditions de travail des agent.es de tout grade et le service rendu aux usagers, ce qui devaient être les priorités à mettre en œuvre.

Pour les va-t'en guerre de tout poil, c'est l'union sacrée derrière la politique guerrière et libérale du gouvernement qui est de mise et aucune critique de cette politique n'est autorisée.

Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, a ainsi été mise en examen après avoir comparé des grands patrons menaçant de délocaliser à des "rats qui quittent le navire". Elle avait réagi aux propos du patron du groupe LVMH, Bernard Arnault, qui estimait que le projet de surtaxe du gouvernement "poussait à la délocalisation". Elle estimait que *"ses propos sont à l'image du comportement des grands patrons aujourd'hui qui coulent le pays", qui "n'en ont plus rien à faire de la France (...). Moi, j'ai envie de dire : les rats quittent le navire."*

La CGT dénonce une « énième procédure-bâillon » et une « attaque d'un degré inédit » alors qu'il s'agit de la 5e procédure judiciaire contre un membre du bureau confédéral en 2 ans.

Comme l'affirme le communiqué intersyndical de soutien à Sophie Binet, « les rats quittent le navire n'est pas une injure, mais le constat amer d'un comportement irresponsable. Elle illustre une réalité: celle de la fuite des capitaux et des responsabilités face à l'effort collectif ».

Notre section CGT finances publiques DGE assure à Sophie Binet sa solidarité la plus totale.

Dans le même temps, le gouvernement tente de faire adopter les Projets de Loi de Finances et PLF de la Sécurité Sociale des plus graves pour la population à l'exception des plus riches toujours protégés et épargnés.

C'est bien une note de 3 A que nous décernons à ce gouvernement et à sa politique : A comme Austéritaire, Autoritaire et Arbitraire alors que les abandons de recettes au profit des plus riches plombent les budgets de l'Etat et des comptes sociaux

Cette politique se concrétise par l'annonce pour 2026 de 598 suppressions à Bercy dont 550 à la DGFIP qui s'ajoutent aux dizaines de milliers depuis 20 ans.

2.1 - Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de variation des ETP décidé en lois de finances initiales (LFI) de 2014 à 2025. Pour 2026, il s'agit du PLF, tel que présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025.

LFI 2014	LFI 2015	LFI 2016	LFI 2017	LFI 2018	LFI 2019	LFI 2020	LFI 2021	LFI 2022	LFI 2023	LFI 2024	LFI 2025	PLF 2026
-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800	-1 506	-850	-200	-550	-550

C'est aussi une nouvelle année blanche en termes de rémunération, la baisse du budget des prestations d'actions sociales (dans le domaine du logement, restauration, colonies de vacances etc) qui sont prévues et dont les agent.es feront une fois encore les frais.

Notre époque est à la dystopie mais hélas pas seulement en littérature ou dans la création artistique car la réalité dépasse bien souvent la fiction. Ainsi à la DGFIP les nouvelles annonces ne sont pas pour rassurer ou garantir des jours meilleurs aux agent.es. De sombres décisions prises arbitrairement sont à venir.

Un exemple parmi de nombreux :

La DGFIP a annoncé un changement radical dans la méthode de pilotage et d'allocation des emplois dans les directions à partir du 1^{er} janvier 2026. **Il s'agit de la fin du TAGERFIP (tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques).** Pour la DG il s'agit de doter chaque direction d'une enveloppe d'emplois décomptée en ETP (équivalent temps plein) qui permettra de :

« - mieux prendre en compte la force de travail effectivement disponible en intégrant les temps partiels des agents

- simplifier le pilotage des emplois et des effectifs en le mesurant dans la même unité (les ETP)».

Pour la CGT Finances Publiques, l'objectif réel est clair, la DG veut invisibiliser des postes vacants et continuer à supprimer des emplois car elle n'aime pas quand apparaît son vrai visage. C'est notamment le cas avec le nombre annuel de postes vacants (postes budgétisés mais non pourvus) et le niveau massif des suppressions d'emplois. Pour rappel : en septembre 2024, le nombre de postes vacants était d'environ 4 000 et entre 2008 (création de la DGFIP) et le 31/12/2022, nous avons perdu 34 420 effectifs titulaires.

Le TAGERFIP, même s'il n'était pas parfait, permettait d'avoir une vision sur les effectifs disponibles par grades et directions, les vacances de postes ou surnombres et d'anticiper les départs et les recrutements. Avec la nouvelle méthode, vous voyez des postes vacants ? Abracadabra, ils ont disparu !

Plutôt que de combler les vacances de postes en se donnant les moyens d'augmenter les recrutements de fonctionnaires, la DGFIP fait le choix d'invisibiliser des postes vacants et de poursuivre les suppressions d'emplois. Avec le nouveau système, la référence devient les emplois pondérés des temps partiels (les ETP) et nous n'aurons plus la référence des autorisations d'emplois qui permettaient de faire apparaître les postes vacants.

Les documents transmis indiquent que cette méthode ne sera pas appliquée aux services centraux, directions nationales et spécialisées et à certains emplois tels que les emplois fonctionnels, les postes comptables, géomètres, huissiers, auditeurs, conseillers aux décideurs locaux, emplois A+, emplois supra-départementaux et emplois dédiés à la lutte contre la fraude fiscale.

La CGT finances publiques réaffirme l'urgence de doter la DGFIP des effectifs disponibles nécessaires pour combler tous les postes vacants et réaliser nos missions dans de bonnes conditions de travail. Cela passe par l'arrêt des suppressions d'emplois et l'embauche de fonctionnaires en nombre suffisant.

Autre mauvaise idée de la DG, plus conjoncturelle celle-là, c'est l'annonce que la campagne de mutations 2026 se déroulera du 19 décembre 2025 au 9 janvier 2026, donc sur les 2 semaines de vacances de Noël ! Comment se moquer davantage des agents et trouver un calendrier encore plus défavorable !!?

Concernant la DGE maintenant, nous devons revenir sur le sujet des odeurs nauséabondes à nouveau présente dans le bâtiment le vendredi 28 novembre. Sur la forme, le courriel d'information que vous avez adressé à 13h à l'ensemble des agents du bâtiment a permis de rassurer et nous ne pouvons que nous féliciter de voir que nos vives critiques lors de la Formation Spécialisée du 19 novembre et les recommandations de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail sur le traitement des précédents événements ont porté leurs fruits. Sur le fond maintenant, nous sommes consternés de constater que le problème n'est toujours pas résolu par le propriétaire !

Nous souhaitons avoir au plus vite communication du rapport d'expertise qui a été demandé par l'ISST.

L'ordre du jour du présent CSAL comporte 7 points ainsi que les questions diverses.

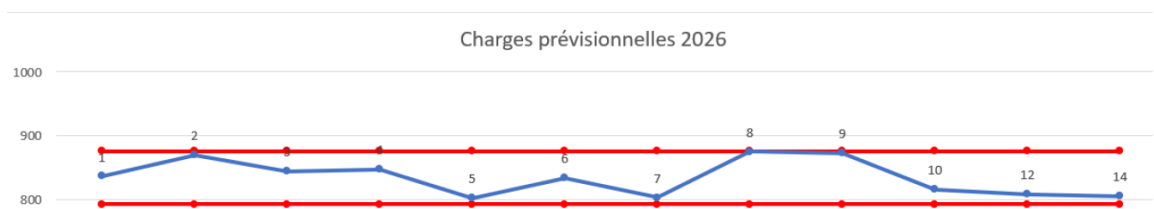
Le 1^{er} point est la situation prévisionnelle **du périmètre 2026 de la DGE**. Selon les estimations c'est une augmentation de **5,73 % que le périmètre va connaître pour atteindre un nombre de 62 716 sociétés à gérer.**

La répartition des sociétés entre IFU est réalisée comme chaque année au moyen du tunnel des charges qui détermine la charge moyenne par agents calculée par IFU sur la période de de 01/07/N-1 au 30/06/N au regard des coefficients de pondération affectés aux missions enregistrées dans Pilote. Les déséquilibres constatés sont ensuite corrigés l'affectation des sociétés entrantes et les transferts entre IFU.

A la suite de ces travaux, pour chaque IFU, la charge moyenne par agent se situe dans un tunnel de $\pm 5\%$ par rapport à la charge moyenne par agent de l'ensemble des IFU afin de lisser au mieux entre les 12 IFU les charges prévisionnelles générées par le nouveau portefeuille de la DGE.

Ainsi le tunnel 2026 présente une configuration traditionnelle avec les 12 IFU de la DGE ainsi positionnés dans le tunnel des charges.

Pour rappel les charges du tunnel ne sont pas le nombre moyen de missions par agents mais le nombre moyen de missions auxquelles sont affectées un coefficient de pondération variable selon le type de missions.



Nous constatons donc que le nombre moyen de missions pondérées, soit de charges, par agent, va se situer en 2026 entre 800 et 880 selon les IFU avec une différence possible entre agent de 80 points de charges.

Un rapide retour en arrière nous montre que ce même tunnel de charge pour 2018 faisait état d'une charge moyenne par agents de 450 à 500 avec une différence entre agents 50 points de charges.



On approche donc le doublement des charges par agent en 9 ans !! Et ce quasi doublement des charges pondérées, s'il se constate pour les IFU se décline bien évidemment pour les autres services de la DGE et tous les grades.

Dans le même temps, inutile de rappeler que ni les rémunérations, ni le nombre d'agents, ni même le nombre de m² à notre disposition n'a doublé !! Loin s'en faut ! On est une fois encore bien plus proche de la dystopie que de l'utopie !!

Et ce n'est pas la légère augmentation des agents de la DGE (indépendamment de la situation du SAFE) qui permet de faire face sereinement à cette envolée des charges dans un contexte de diversification des missions, de responsabilité des gestionnaires publics qui rend tout agent justiciable et condamnable devant la Cour des comptes mais aussi de plus en plus fréquemment de chaises vides et qui le reste pendant de longues périodes.

La situation ne peut continuer ainsi, nous n'avons cessé de le dire et nous le répétons encore !

Un autre sujet à l'ordre du jour est le bilan du télétravail en 2024 au niveau national et sa déclinaison à la DGE.

Le taux de TT à la Dge est supérieur au taux mensuel à la DGFIP qui se situent en 2024 entre 44,6 et 54,4 % selon les mois au niveau national contre 66 à 77,7 % pour la DGE.

Le chiffre de 0 refus officiel de TT à la DGE est très certainement pas le reflet de la réalité des demandes des agent.es mais résulte du fait que les agent.es ne déposent pas leur demande officiellement dans Sirhius s'ils savent qu'elle sera refusée par la hiérarchie. Nous rappelons à nouveau que sans cette saisie dans Sirhius de la demande de TT ou de la quotité souhaitée, il n'y a pas de refus officiel pouvant faire l'objet des voies de recours comme le recours hiérarchique, la saisine de la CAP Nationale et le recours contentieux.

Le document transmis mentionne également une actualisation en cours par la DG du protocole en vigueur depuis 2021 et une publication prochaine de ce nouveau protocole. **Au vu du taux de TT pratiqué à la DGE, un éventuel recul dans les autorisations de TT s'annoncerait problématique pour de nombreux.ses agent.es qui y ont recours.**

Les autres points à l'ordre du jour et les questions diverses appelleront de notre part diverses remarques et questions.

Nous ne pouvons terminer cette dernière déclaration liminaire de l'année 2025 sans revenir sur un anniversaire remarquable fêté cette année, les 80 ans de la Sécurité Sociale. Un projet de société juste et solidaire, protégeant chaque citoyen, est né en 1945.

Le magnifique documentaire « La Sociale » (à voir, gratuitement en ligne) montre le rôle fondamental du Ministre communiste du Travail Ambroise Croizat (ancien ouvrier métallurgiste depuis ses 13 ans), responsable syndical à la CGT, député et déporté dans un bagne algérien en 1939 avec 39 autres députés communistes. Ils seront libérés en 1943 sous conditions.

Puis en juin 1943, le général De Gaulle crée à Alger le comité français de libération nationale et s'entoure d'une assemblée consultative dans laquelle Ambroise Croizat, est désigné par la CGT clandestine président de la commission du travail. C'est sur les bancs de cette assemblée, avec d'autres députés, militants, résistants que vont mûrir les grandes inventions sociales de la libération.

Pendant ce temps sur le sol français, le Conseil National de la Résistance rédige un programme dans lequel est stipulé que devra naître un plan complet de Sécurité Sociale puis ce sera Ambroise Croizat, comme Ministre du Travail qui sera chargé de l'appliquer avec le haut fonctionnaire Pierre Laroque.

L'ordonnance du 4 octobre 1945 est l'acte fondateur de la Sécu avec un système fondé sur les cotisations dont la gestion est confiée pour 3/4 aux salariés et 1/4 au patronat pour mettre en œuvre une véritable démocratie sociale malgré les oppositions déjà vives (le Général de Gaulle n'y était pas particulièrement favorable...quant au patronat, il menaçait déjà de délocaliser dans les colonies à cause des cotisations à payer).

En partant de l'ordonnance, dans un pays en ruine, il faut bâtir les 138 caisses de Sécurité Sociale, les 113 caisses d'allocations familiales sur tout le territoire et, en 7 mois grâce au rôle notamment logistique essentiel des militants CGT, la Sécu prendra forme « *désormais nous mettrons l'homme à l'abri du besoin, désormais la retraite ne sera plus l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie et nous ferons de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire* ».

Depuis sa création, nombreux ont été ceux qui ont attaqué la Sécurité Sociale et continuent de le faire mais nombreux sont celles et ceux qui l'ont défendue, la défende encore et la défendront toujours.

Aujourd'hui, la CGT, comme elle l'a toujours fait, défend le 100 % Sécurité Sociale pour toutes et tous couvrant la santé, la famille, l'emploi, la retraite et la perte d'autonomie avec un seul collecteur et payeur, la Sécu.

Défendre cette conquête ouvrière et collective c'est défendre des droits pour toutes et tous, face aux aléas de la vie, de la naissance à la mort, chacun.e cotisant selon ses moyens et recevant selon ses besoins. Pour cela il faut stopper les cadeaux au grand patronat en mettant fin aux exonérations de cotisation, en augmentant les salaires, en soumettant tous les éléments de rémunération à cotisation et en assurant l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.



Les élus CGT finances publiques du CSAL de la DGE